

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale des entreprises

Arrêté du 3 février 2020 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L.125-6 du code des assurances :

1. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Edouard Mechler (Axa) : titulaire.
M. Jean-Louis Charluteau (Generali) : suppléant.
Mme Florence Perrier (Maaf) : titulaire.
M. Didier Bayle (Groupe MMA) : suppléant.
Mme Sophie Le Gouez (Groupama) : titulaire.
Mme Juliette Theunis (Groupama) : suppléante.

2. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

M. Nicolas Revenu (Confédération nationale des associations familiales catholiques) : titulaire.
M. Marcel Panchout (Union nationale des associations familiales) : titulaire.
M. Régis Crépy (Confédération nationale des associations familiales catholiques) : titulaire.

Article 2

Sont nommés membres du Bureau central de tarification, lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212-1 du code des assurances :

3. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Pascal-Noël Bourdeau (Macif) : titulaire.
M. Antoine Gautreau (Groupama) titulaire.
Mme Sarah Bassinet (Pacifica) : titulaire.
Mme Olga Mior (Allianz) : titulaire.
M. Olivier Courbé (Matmut) : titulaire.

4. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

M. Nicolas Revenu (Confédération nationale des associations familiales catholiques) : titulaire.
M. Régis Crépy (Confédération nationale des associations familiales catholiques) : suppléant.
M. Marcel Panchout (Union nationale des associations familiales) : titulaire.
M. Jacques Brun (Fédération nationale des transports routiers) : titulaire.

Mme Aurélie Trouillier (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) : titulaire.
M. Pascal Barillon (CMA France) : titulaire.
Mme Janine Adam (CMA France) : suppléante.

Article 3

Sont nommés membres du Bureau central de tarification, lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontée mécanique et d'assurance des travaux de construction en vertu des articles L.220-5 et L. 243-4 du code des assurances :

5. En qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française

M. Michel Klein (Mutuelle des architectes français assurances) : titulaire.
Mme Julie Sadorge-David (Allianz) : suppléante.
Mme Sylvie Le Douarin (Smabtp) : titulaire.
M. Eric Hamonou (Axa) : suppléant.
M. Hugues Piguet (MMA – Groupe Covea) : titulaire.
Mme Caroline Diulein (Camacte) : suppléante.
Mme Muriel Cartigny (Groupama) : titulaire.

6. En qualité de représentants des personnes assujetties à l'obligation d'assurance

Mme Sarah Lespinasse (Fédération française du bâtiment) : titulaire.
Mme Fabienne Le Rouzic (Entreprise Balas Mahey) : suppléante.
Mme Valérie Maigne (Conseil national de l'ordre des architectes) : titulaire.
Mme Elizabeth Gossart (Conseil national de l'ordre des architectes) : suppléante.
Mme Michèle Sého (Association française des industries des produits de construction - AIMCC) : titulaire.
M. Laurent Reynaud (Chambre professionnelle des opérateurs de remontées mécaniques et de domaines skiables) : titulaire.

Article 4

Les membres du Bureau central de tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

article 5

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des Assurances,
LIONEL CORRE